

Mairie de COMMES – Conseil Municipal

28 janvier 2021 à 19 heures 00

	PRESENT(S)	ABSENT(S)	EXCUSE(S)
PORET Fernand	X		
MORET Benoît	X		
THOMAS Dorothée	X		
LE CORVIC Christian	X		
DENISE Laurence	X		
DOUTRESSOULLES Michel	X		
MARIE Annie	X		
QUESNEL Nathalie	X		
NICOLAS Grégoire	X		
BERRIER Gilbert	X		
TOTAL	10		

Pouvoirs remis	0
Nombre de votants	10
Secrétaire de séance	Benoît MORET

**Visite de Mme Mélanie Lepoutier, vice – Présidente du Conseil Départemental.
Présentation des compétences du Département.**

Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 10.12.2020

ORDRE DU JOUR – Convocation du 20 janvier 2021

- 1- Bayeux Intercom – rapport d'activité 2019 - délibération
- 2- Remboursement d'une concession - délibération
- 3- Prévisions budgétaires 2021

- 4- Projet vélomaritime et le devenir du collège : compte rendu de la réunion du 16.12.2020 organisée par le Département
- 5- Questions diverses

1- Bayeux Intercom – rapport d'activité 2019

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ainsi, le rapport d'activité 2019 de Bayeux Intercom est présenté au conseil municipal.
Le rapport d'activité et le compte administratif sont joints en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.5211-39 ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu la délibération de Bayeux Intercom en date du 17 décembre 2020 ;

Considérant la nécessité de communiquer au Conseil Municipal un rapport retraçant l'activité de Bayeux Intercom accompagné du compte administratif.

DECIDE :

Article 1 : D'acter la communication du rapport d'activité 2019 de Bayeux Intercom accompagné du compte administratif 2019.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

2- Cimetière - rétrocession d'une concession à la Commune

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit dans son article L2122-22 alinéa 8, que par délégation du Conseil municipal, le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions.

Par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil municipal a autorisé le Maire à exercer cette faculté.

La doctrine et la jurisprudence ont admis que seul le titulaire de la concession peut demander la rétrocession à la commune, qui n'est pas obligée de l'accepter. La concession doit être vide de tout corps.

Considérant la demande de rétrocession contre remboursement, présentée par le titulaire de la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- concession n°222 située section D- rang 1- tombe 2
- superficie de 2 m²
- acquisition le 27 janvier 1997 pour une durée perpétuelle au prix de 500 francs soit 76€22

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Accepte la rétrocession de la concession funéraire n° 222 à la Commune et le remboursement de la somme de 76€22.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

3- Prévisions budgétaires 2021

Présentation des projets envisagés par les différentes commissions.

Commission fleurissement :

Les membres de la commission se sont réunis pour établir un programme de plantations pour l'année 2021 afin d'avoir un chiffrage pour le prochain budget .

Il a été décidé de planter de nouveaux végétaux au cimetière. Un devis a été effectué le 21.01.2021 pour un montant de 1028,34. Devis présenté par Laurence DENISE.

La pose de 2 jardinières devant le porche de l'Eglise est également envisagée.

Commission bâtiment :

Eglise :

- Toiture de l'Eglise

Ets GUILLOUF

Partie A	8476,71
Partie B	9827,76
Partie C et D	11248,14
Partie E	14866,10
Partie F	16670,85

Le Conseil Municipal souhaite que la commission bâtiment sollicite un autre devis.

- Parquet de l'Eglise

Remplacement de la totalité du parquet et lambourdes sur la partie gauche de l'Eglise (30m²)

Menuiserie POITEVIN 4215,56

Atelier communal :

- fourniture de bois pour bardage

Ets PANOFRANCE 1178,56

(prévoir également l'achat de boulons, vis et clous)

- fourniture et fabrication d'un escalier droit

Menuiserie POITEVIN 2465,47

Mairie :

- ravalement

Poursuite du ravalement jusqu'à l'alignement de la façade de la Mairie (tranche 2)

Sarl LTB 2242,90 (devis du 16.07.2020)

Salle de quartier:

- toiture

Ets Mickaël DUMONT

Sur toiture en tôle bac acier 9138,72

Ets LIEGARD

Lavage pression + 1 couche peinture anti-rouille + 1 couche de primaire + 2 couches de peinture epoxy teinte ardoise

9980,00

Ets BION

Lavage pression + primaire anti-rouille + 2 couches d'imperméabilisant toiture (demander précision sur la peinture imperméabilisante – type epoxy ou non)

7660,00

Commission voiries:

Réunion à la mairie avec Mme Cécile CLEMENCE (bureau d'études à Bazenville), le 27 janvier 2021.

Voies concernées : aménagement trottoir sur la RD 514 au niveau du virage face au Manoir, aménagement sente du platane, rue des Costils, chemin et impasse des Cauterets et route des Monts.

Le choix des travaux à réaliser sera fonction de la dégradation des voies et du coût. Nous souhaitons pouvoir réaliser la totalité de ces voies sur deux ans.

travaux financés par un emprunt.

4- Projet vélomaritime - Le devenir du collège Compte rendu de la réunion du 16.12.2020 organisée par le Département

Présenté par Mr Benoît MORET

Le 16 décembre, Fernand PORET et Benoît MORET ont rencontré Jean Léonce DUPONT, Président du Conseil Départemental et Patrick GOMONT, Président de Bayeux Intercom, à la mairie de Bayeux.

Etaient également présents:

Conseil Départemental : Mélanie LEPOULTIER ainsi que 2 responsables ingénieurs.

Deux points à l'ordre du jour :

VELOMARITIME :

Pour l'été 2021, le tracé vélomaritime, reliant l'Europe du Nord à celle du Sud, doit être finalisé pour le département du Calvados. Notre Commune accumule des retards de mise en place étant donné la complexité naturelle des lieux. En effet, le sentier passerait le long de la falaise jusqu'à la Goulette et sous le Mont Castel (problème d'instabilité). Une volonté politique serait de classer ce dernier pour son riche potentiel archéologique.

La Commune réitère sa volonté de mettre en place une piste cyclable le long de la RD514. Nous demandons l'annulation du projet prévu le long du Mont Castel et proposons que le tracé en provenance de Longues descende vers La Goulette pour rejoindre le hameau de l'Eglise.

Bayeux Intercom refuse la prise en charge du financement de ce tracé. Le Département lance des études de faisabilité.

Vu des délais impartis (été 2021) qui ne seront pas respectés, il nous est demandé d'accepter un tracé provisoire, venant du sémaphore de Longues sur Mer, passant sur la route des Monts pour rejoindre la D6.

Une délibération devra être prise au prochain conseil municipal pour autoriser le maire ou son adjoint à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Benoît MORET a rencontré les services du Département pour un accord sur la mise en place d'une signalétique afin de sécuriser les usagers de cette route.

DEVENIR DU COLLEGE DE PORT EN BESSIN :

Le Conseil Départemental nous a informé de la démolition du collège pour un coût de 500K€.

Un projet de construction d'un quartier éco-habitat nous a été présenté, projet que nous avons refusé catégoriquement. Lors de nos différents échanges avec le Département sur le devenir du collège, le conseil municipal de COMMES avait insisté sur sa volonté de garder un espace vert entre Commes et Port en Bessin. Cela n'est pas réalisable selon le Département.

Une réflexion au niveau du Conseil Municipal devra être menée sur le projet global du Département (Vélomaritime - éco-quartier) afin de trouver un consensus.

Mr le Maire a également abordé le problème concernant la descente à la mer. Les équipes d'ingénierie du Calvados vont travailler sur ce sujet.

5 – Questions diverses

Un courrier d'information sur la vaccination des personnes de plus de 75 ans a été envoyé aux habitants concernés, afin de les aider dans leurs démarches et/ou de les accompagner au centre de vaccination. Sur 62 courriers envoyés, il n'y a que 8 retours à ce jour.